

# Biosécurité à la ferme

Hiver 2018

Section de la santé animale

## La biosécurité au Yukon

En adoptant de bonnes pratiques de biosécurité, les producteurs agricoles du territoire améliorent la santé de leurs animaux, la productivité de leur exploitation et la sécurité alimentaire locale. Les fonds accordés par le Programme de services vétérinaires du gouvernement du Yukon peuvent servir à faire venir un vétérinaire pour qu'il vous aide à évaluer vos pratiques de biosécurité. L'évaluation peut aussi se faire à l'aide de la *Liste de vérification des mesures de biosécurité*.

## Biosécurité, mais qu'est-ce que c'est?

La biosécurité, c'est mettre en place des mesures pour protéger vos animaux de tout agent de contamination (personne ou objet). Ces mesures permettent de réduire les risques de transmission d'une maladie par des gens qui ont visité vos installations ou par des animaux, machineries ou véhicules.

## Qu'est-ce qu'un plan de biosécurité?

Un plan de biosécurité contient des mesures pour prévenir l'introduction de maladies sur votre ferme ou leur transmission à partir de celle-ci. Il doit couvrir trois secteurs importants :

- la gestion de la santé animale;
- la gestion de l'exploitation;
- la gestion de l'accès à la ferme.

Lors de sa visite pour l'examen de santé de votre bétail (ou de vos volailles), votre vétérinaire peut vous aider à élaborer un plan de biosécurité.

## Pourquoi est-il important de mettre ces mesures en place?

Des pratiques de biosécurité efficaces permettent de protéger :

- la santé de vos animaux;
- la santé humaine (votre famille, vos employés et le public);
- la rentabilité de votre exploitation agricole;
- l'environnement.

## Qui est concerné par ces mesures?

Pour qu'un plan de biosécurité soit vraiment efficace, il faut que toute personne qui visite vos installations soit informée de la marche à suivre. La protection de la biosécurité de votre ferme dépend largement des gens qui sont en contact avec vos animaux ou votre équipement, notamment :

- vous-même (le producteur), votre famille et vos employés;
- les vétérinaires;
- les visiteurs;
- les livreurs (fournisseurs d'aliments pour animaux, etc.).



## Renseignements

Section de la santé animale  
Gouvernement du Yukon  
867-667-5600 ou  
1-800-661-0408, poste 5600

C.P. 2703 (V-7)  
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Courriel : [animalhealth@gov.yk.ca](mailto:animalhealth@gov.yk.ca)

## Programme de services vétérinaires

Ce programme – une composante du programme de santé des animaux d'élevage du Yukon – rembourse jusqu'à 1 000 \$ par exploitation agricole pour couvrir les frais de déplacement et les services professionnels d'un vétérinaire. Les frais liés aux consultations téléphoniques sont aussi couverts. Les propriétaires de bétail sont invités à s'inscrire en communiquant avec la Section de la santé animale.

## Comment renforcer la biosécurité de mon exploitation agricole?

De nombreuses mesures de biosécurité sont très simples et certaines d'entre elles sont probablement déjà en place chez vous. En voici quelques exemples, répartis par secteur :

- Gestion de l'accès à la ferme :
  - tenir un registre des visiteurs;
  - créer un dossier pour chaque animal (y indiquer la date où il a été acheté et sa provenance);
  - limiter le partage d'équipement avec d'autres exploitations agricoles;
  - noter les déplacements de l'équipement et les livraisons effectuées à la ferme;
  - exiger que les employés et les visiteurs portent les vêtements de protection requis et qu'ils se lavent les mains.
- Gestion de la santé animale :
  - acheter des bêtes qui proviennent d'un élevage en bonne santé;
  - imposer une quarantaine d'au moins 2 semaines (idéalement 4 semaines) aux animaux nouvellement arrivés ou malades;
  - demander conseil à un vétérinaire pour choisir les vaccins et les mesures de contrôle des parasites appropriés;
  - vérifier quotidiennement l'état de santé des animaux;
  - élaborer, avec l'aide d'un vétérinaire, un plan de santé du troupeau et y prévoir les mesures à mettre en œuvre dès l'éclosion d'une maladie.
- Gestion de l'exploitation :
  - vider et nettoyer les parcs ou les stalles entre chaque lot d'animaux;
  - prévoir, à intervalle régulier, le nettoyage :
    - des bâtiments;
    - de l'équipement;
    - des véhicules agricoles;
    - des mangeoires et des abreuvoirs.
  - procéder rapidement à l'enlèvement des animaux morts et à leur élimination loin du reste du bétail;
  - manipuler et gérer le fumier en conformité avec les recommandations territoriales et municipales;
  - mettre en place des mesures pour protéger la ferme des animaux sauvages et de la vermine;
  - maintenir la propriété, les bâtiments et les clôtures en bon état;
  - acheter les aliments pour animaux, la litière, les pièces d'équipement, etc. de fournisseurs dignes de confiance;
  - se doter d'un plan de biosécurité, le tenir à jour et prévoir des formations pour les employés de l'exploitation.

## Liste de vérification des mesures de biosécurité

L'utilisation d'une liste de vérification est un bon moyen d'évaluer – et d'améliorer – les mesures de biosécurité de votre ferme par vous-même. N'hésitez toutefois pas à demander l'aide de votre vétérinaire lors de sa visite pour l'examen de santé de votre bétail (ou de vos volailles); les résultats seront encore plus concluants.

Vous pouvez télécharger la liste au [www.env.gov.yk.ca](http://www.env.gov.yk.ca) ou en demander un exemplaire à la Section de la santé animale.

## Achat d'animaux en santé : comment s'y prendre?

- Si possible, acquérir les nouvelles bêtes d'un même élevage.
- Se renseigner sur l'état de santé (actuel et passé) du troupeau.
- Effectuer un examen préalable à la vente.
- N'acheter des animaux que s'ils ont été vaccinés contre les maladies courantes ou soumis à un dépistage.

Pour en savoir plus sur l'achat d'animaux en santé, consultez les guides sur la santé des porcs, des bovins et des volailles du Yukon.

## Autres ressources :

- Section de la santé animale du Yukon : on peut commander, sans frais, des panneaux (sur la biosécurité), des registres des visiteurs et des guides sur la santé des animaux d'élevage.
- Agence canadienne d'inspection des aliments : La santé animale commence à la ferme – Principes de base pour protéger la santé animale dans les fermes du Canada [www.inspection.gc.ca/biosecurite](http://www.inspection.gc.ca/biosecurite).
- Ontario Livestock and Poultry Council : Guide informationnel de la biosécurité à la ferme – Cheptel [http://www.ontlpc.ca/pdfs/downloads/French\\_LivestockManual\\_web.pdf](http://www.ontlpc.ca/pdfs/downloads/French_LivestockManual_web.pdf).